



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE VOIRIE 2018-01
MARCHE A BONS DE COMMANDES

PROGRAMME VOIRIE 2018-2019-2020

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° Prix	Désignation du Prix	Unité	Prix unitaire HT
0.1	INSTALLATION DE CHANTIER		
	Ce prix rémunère : forfaitairement, l'ensemble des prestations nécessaires à l'installation de chantier pendant la durée contractuelle du marché y compris le repliement en fin de chantier. Il comprend: l'aménagement des aires d'installation de chantier et de leurs accès; les installations prévues à l'article 8.4. du C.C.A.P.; la remise en état des lieux en fin de chantier.	FORFAIT	
0.2	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER		
	Ce prix rémunère : forfaitairement, la fourniture, la mise en oeuvre et la maintenance de tous les éléments de signalisation routière temporaire sur les voies publiques.	FORFAIT	
0.3	DESHERBAGE DES VOIES		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, la fourniture et l'épandage d'un désherbant chimique.	M ²	
0.4	BALAYAGE, NETTOYAGE DES VOIES		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, le balayage mécanique ou manuel de plate-forme, de chemins ou de rues. Il comprend également l'évacuation des produits à la décharge et toutes sujétions d'exécution.	M ²	
0.5	DERASEMENT D'ACCOTEMENT		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, le dérasement d'accotement. Il comprend : le dérasement au grader; le chargement des déblais; l'évacuation à la décharge; le balayage de la chaussée.	M ²	
0.6	MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLE		
	Ce prix rémunère : à l'unité, la mise à niveau de bouche à clé quelque soit le type de bouche existant. Il comprend : le repérage, toutes les fournitures et la main d'oeuvre nécessaires, le changement des pièces qui seraient détériorées lors des opérations de mise à niveau, toutes sujétions d'exécution.	U	
0.7	MISE A NIVEAU DE CAISSE SIPHOIDE		
	Ce prix rémunère : à l'unité, la mise à niveau de caisse siphonoïde. Il comprend : la dépose soignée du tampon et des accessoires en fonte ou en béton armé, la fourniture et la pose du cadre de surélévation des parois ou de la surhausse, la repose soignée du tampon, toutes sujétions d'exécution.	U	
0.8	MISE A NIVEAU DE REGARD < 1.00 M		
	Ce prix rémunère : à l'unité, la mise à niveau de regard. Il comprend : la dépose soignée du tampon et du cadre, la démolition éventuelle des parois verticales ou la surélévation de celles-ci y compris le béton, les coffrages et les aciers nécessaires, la repose soignée du tampon et du cadre, toutes sujétions d'exécution.	U	
0.9	ALTERNAT PAR FEUX		
	Ce prix rémunère : à la journée, le pilotage par feux tricolores d'une circulation routière alternée y compris la consommation d'énergie électrique correspondante et toutes sujétions de branchement et de maintenance.	JOURNEE	
0.10	PLAN DE RECOLEMENT		
	Ce prix rémunère : -La fourniture d'un plan régulier au 1/200 réalisé après travaux sur lequel sera reporté dans les trois dimensions l'ensemble de la voirie. Il devra obligatoirement être rattaché aux systèmes IGN69 et CC44 et faire apparaître toutes les cotes altimétriques nécessaires au contrôle de la réalisation du projet. Il devra également faire état des plantations mises en place. - Un fichier informatique au format DWG (ou autre format demandé par le maître d'oeuvre) sera fourni. Ces documents seront fournis le jour de la réception des travaux.	FORFAIT	